



Transfert dossier MdpH impossible.

Par Junjorom

Madame, Monsieur, bonjour,

Voilà plusieurs semaines que je me débat entre la MDPH de Seine-et-Marne et la MDPH de l'Ain. Ayant déménagé dans l'Ain, j'ai envoyé une lettre recommandée pour transférer mon dossier de Seine-et-Marne. Les deux MDPH n'arrêtent pas de se renvoyer la balle. La MDPH de Seine-et-Marne dit qu'elle l'a envoyé le 15 mai en dématérialisé et la MDPH de l'Ain dit que ça ne marche pas et qu'elle elle les envoie par recommandé. Devant cette situation ubuesque, je ne sais plus quoi faire. Merci de vos conseils.

Par Violet

Bonjour Junjorom,

Lorsque vous indiquez :

"Devant cette situation ubuesque, je ne sais plus quoi faire".

Vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si tel est votre choix, n'omettez pas de vous munir des documents en votre possession : l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

Cordialement